

L'expérimentation de la circulation en inter-files pour les deux et trois roues motorisés se poursuit jusqu'en janvier 2021 dans 11 départements.

Lancée en 2016, l'expérimentation de la circulation inter-files pour les deux-roues motorisés devait s'arrêter en ce début d'année. Finalement, elle se poursuivra une année de plus jusqu'en janvier 2021, a annoncé la Sécurité routière.

Onze départements seulement sont toujours concernés par cette autorisation exceptionnelle: huit en Île-de-France (Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise et Seine-et-Marne), le Rhône, la Gironde et les Bouches-du-Rhône.

L'Etat se donnait quatre ans pour tester ce mode de circulation destiné à désengorger les embouteillages en permettant aux deux roues de circuler entre les files de voitures. Un bilan devait être fait pour constater les effets négatifs (accidents) et positifs (fluidité des routes). Aucun résultat n'a été dévoilé. Mais le nombre de morts à moto baisse chaque année. Il était de 669 en 2017, de 627 en 2018 et de 613 en 2019.

Sur son site, la Sécurité routière rappelle les règles qui encadrent cette expérimentation autorisée qu'aux deux-roues et trois-roues motorisés de moins d'un mètre de large. Elle n'est ni inscrite dans le code de la route, ni enseignée en auto-école ou moto-école.

Où peut-on circuler en inter-file?

Uniquement sur les autoroutes et routes à au moins deux fois deux voies séparées par un terre-plein central et où la vitesse autorisée est comprise entre 70 et 130 km/h;
Lorsqu'il y a trois voies de circulation, les deux-roues motorisés doivent circuler entre les deux files de véhicules les plus à gauche de la chaussée;
La circulation inter-files reste interdite en ville et sur les routes non séparées par un terre-plein central.

Quand peut-on circuler en inter-file?

Lorsque la circulation est dense et qu'elle s'établit en files ininterrompues sur toutes les voies;
Si l'espace entre les véhicules est suffisant;
Sans forcer le passage;
Lorsqu'une voie est en travaux ou couverte de neige ou de verglas, la circulation inter-files est interdite.

Comment circuler en inter-files?

Il est interdit de dépasser un autre deux-roues motorisé circulant en inter-files;
Lorsque le trafic se fluidifie et que les véhicules circulent à plus de 50 km/h sur au moins une des deux files, le deux-roues motorisé en inter-files doit reprendre sa place dans le courant normal de la circulation;
La vitesse est limitée à 50 km/h, mais il est essentiel d'adapter sa vitesse aux conditions de circulation.